

Lettres Foyers ruraux

Édition spéciale réforme des rythmes éducatifs



L'éducation, un bien commun

Les Foyers Ruraux de Saône-et-Loire en chiffres (2014)

117 associations implantées
sur 106 villages

5 600 membres

Rayonnement des activités
sur 30 000 « usagers »

117 équipes représentant
environ 1 300 membres actifs
(Conseil d'administration des foyers
ruraux et associations locales)

7 Foyers Ruraux de Grand Secteur (FRGS), réseaux associatifs de territoire :

Autunois Morvan
Bresse
Chalonnais
Charolais Brionnais
Clunisois
Mâconnais Nord
Mâconnais Sud

« Si l'éducation est l'affaire de tous, chacun y occupe une place spécifique, d'où la nécessité de construire des projets locaux avec l'ensemble des acteurs : enfants, collectivités, enseignants, parents, bénévoles et élus associatifs.

Au delà des intérêts particuliers, la co-éducation permet l'émergence d'un projet éducatif partagé pour que les enfants deviennent des citoyens conscients et critiques, acteurs des grandes transformations de la société.

La refondation de l'école ne doit pas léser les territoires ruraux. Les Foyers Ruraux ont une place à prendre. »

Jun 2013

Commission Enfance Jeunesse de la Confédération Nationale des Foyers Ruraux.

GLOSSAIRE - GLOSSAIRE - GLOSSAIRE - GLOSSAIRE

ACM : Accueil Collectif de Mineurs.

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires.
Ces temps font partie des obligations de service des enseignants qui les mettent en œuvre dans toutes les écoles.
Elles permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre.

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs.

BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeurs.

CQP : Le Certificat de Qualification Professionnelle est une certification spécifique créée et délivrée dans une branche professionnelle. Elle permet de reconnaître des savoir-faire propres à un métier quand il n'existe pas de diplôme correspondant.

PEDT : Projet Educatif De Territoire

TAP : Temps d'Activités Péricolaires.
C'est un temps organisé et pris en charge par la commune en prolongement de la journée de classe.



Ce que dit la loi

La réforme des rythmes éducatifs à l'école maternelle et élémentaire a pour objectif d'alléger la journée d'enseignement. Cela doit permettre de mieux répartir le temps d'enseignement sur la semaine en adaptant le contenu au cycle d'attention de l'enfant le plus favorable à l'apprentissage et d'ouvrir à de nouvelles activités pour un plus grand nombre d'enfants.

Cette réforme vise à améliorer les apprentissages et à assurer un meilleur équilibre des temps de l'enfant. Elle pourra permettre une meilleure continuité entre temps scolaire et périscolaire et favoriser la mise en place d'activités à caractère sportif, culturel, artistique, scientifique ou citoyen : les TAP (Temps d'Activités Péricolaires).

La réforme prévoit :

- ♦ 36 semaines de classes par an,
- ♦ 24 heures d'enseignements hebdomadaire,
- ♦ La journée d'enseignement est de 5 h 30 au maximum (6 h si assouplissement), et la demi-journée de 3 h 30 maximum,
- ♦ La durée de la pause méridienne ne peut pas être inférieure à 1 h 30,
- ♦ 36 heures par an d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC),
- ♦ 3 heures par semaine de TAP.

Quelques idées pour les TAP

Domaines d'activités	Exemples d'activités	Intervenants potentiels	Lieux de pratiques
Activités sportives	Activités d'orientation, de plein air, d'expression, gymniques ; jeux et sports collectifs ; athlétisme ; ...	Educateurs sportifs rémunérés, associations sportives, bénévoles, enseignants volontaires (USEP), ...	Cour d'école, plateau d'évolution, terrain de sport, gymnase, salles polyvalente, de motricité ; préau, milieu naturel de proximité, ...
Activités artistiques, culturelles et patrimoniales	Théâtre, musique, peinture, danse, bibliothèque, patrimoine, ...	Association d'éducation populaire, artistes indépendants, enseignants volontaires, écoles de musique, ...	Salles de classe, polyvalente, de mairie, de réunion ; bibliothèque, local associatif, atelier municipal, ...
Activités scientifiques et technologiques	Informatique, expériences et jeux scientifiques, maquettes, ...	Associations locales, club informatique, associations de culture scientifique, enseignants volontaires, ...	Salles de classe, polyvalente, de réunion ; local associatif, bibliothèque, atelier municipal, ...
Activités d'éducation à l'environnement	Lecture de paysage, l'eau dans tous ses états, la gestion des déchets, les jardins, nichoirs et hôtels à insectes, les écosystèmes, ...	Associations locales d'environnement, associations jardinage, bénévoles, enseignants volontaires, professionnels ou passionnés : apiculteurs ou rucher école, ...	Milieu naturel de proximité, école, verger, jardin potager, différents lieux ouverts ou couverts au sein de l'école, ...
Activités de prévention	Santé, alimentation, hygiène, apprendre à porter secours, sécurité routière, sécurité domestique, ...	CCAS, prévention MAIF, prévention routière, enseignants volontaire, associations, gendarmerie, pompiers, ...	Tous lieux couverts dans l'école et à proximité, piste de sécurité routière, cour de l'école, plateau ou stade, ...

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT)

« L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part, les projets d'écoles et d'autres parts, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaires. »

Circulaire du 20 mars 2013

Le PEDT permet un partenariat entre les collectivités territoriales, les acteurs éducatifs, les services de l'Etat et les associations.

Il a pour but de favoriser les échanges entre les acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs, etc.) tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux, de contribuer à une politique de réussite éducative et de lutter contre les inégalités.

Tous les enfants doivent pouvoir participer aux activités proposées du TAP, même si elles n'ont pas de caractère obligatoire. Les parents doivent disposer de toutes les informations nécessaires pour décider ou non d'y inscrire leurs enfants.

Le PEDT est obligatoire :

- ◆ si choix du samedi matin, plutôt que mercredi matin
- ◆ si allongement de la journée ou de la demi-journée de classe au delà des maxima prévus.
- ◆ pour les communes ayant un ACM désireux de pratiquer les taux d'encadrement assouplis (1/14 et 1/18)

Le PEDT est important pour :

- ◆ un engagement des partenaires à se coordonner,
- ◆ une complémentarité, une continuité et une qualité des enseignements scolaires et extra scolaires,
- ◆ une réduction des inégalités scolaires et des loisirs éducatifs.

Emploi du temps

En fonction des contraintes des villages (transports, personnel disponible), des souhaits des enseignants, des choix de la municipalité ou du syndicat scolaire, l'organisation d'un emploi du temps se met en place.

Quelques exemples :

- ◆ Deux plages horaire d'1 h 30, deux jours/semaine ;
- ◆ Trois plages horaire d'une heure, trois jours/semaine ;
- ◆ Quatre plages de 45 minutes, quatre jours/semaine ;
- ◆ Allongement de la pause méridienne de 30 minutes sur quatre jours et une heure de TAP, un jour de la semaine au choix.

Le financement

Le fonds d'amorçage

Toutes les communes sans distinction se verront allouer une dotation de l'Etat concrétisée par une part forfaitaire de 50 € par élève et par an.

Une majoration forfaitaire de 40 € par élève pour les communes éligibles à la dotation de solidarité rurale « cible ». Un financement de la CAF est possible, mais les TAP doivent être déclarés à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (comme pour un centre de loisirs, ou pour le périscolaire).

Enfin, le prolongement d'une aide sur 2015 est envisagée pour les communes les plus en difficultés.

L'importance des TAP

Ces temps d'activités sont des temps de décompression et de découverte.

Tout est possible et imaginable en fonction des réalités de chaque village :

- ◆ ateliers artistiques (théâtre, cirque, chant, musique, dessin, lecture, contes),
- ◆ ateliers ludiques (jeux de société, de rôles),
- ◆ ateliers sportifs (volley, rugby, foot, hand, danse, gym),
- ◆ ateliers nature et environnement (découverte de la faune, de la flore, de la forêt, des rivières, de la campagne),
- ◆ ateliers multimédia (informatique, vidéo, photo),
- ◆ atelier de transmission (tricot, bricolage, couture, cuisine, jardinage),
- ◆ activités manuelles, scientifiques et techniques.

Il est important de penser l'activité (son espace, son organisation, son animation). L'activité peut être construite en cycles autour de thématiques favorisant la citoyenneté, la solidarité et l'épanouissement de l'enfant au sein d'un collectif. Les familles ne sont pas tenues d'y inscrire leurs enfants, mais chaque enfant doit avoir la possibilité d'en bénéficier.

Composition de l'encadrement

- ◆ l'animateur (diplômé de l'animation) pour 10 enfants (< 6 ans)
- ◆ l'animateur (diplômé de l'animation) pour 14 enfants (> 6 ans)

Les animateurs qualifiés doivent constituer au moins 50% de l'effectif d'encadrement requis par la réglementation.

Les personnes « non qualifiées » (ex. : bénévoles sans diplôme) peuvent exercer des fonctions d'animation dans une proportion ne pouvant être supérieure à 20 % de l'effectif minimum requis.

Comment trouver des animateurs et des intervenants ?

Au sein même du Foyer Rural local ou dans les associations sportives et culturelles (bénévoles et intervenants). Se renseigner auprès de la Fédération et du réseau (animateurs BAFA, animateurs techniques).



La Fédération à vos côtés pour...

- ♦ **Sensibiliser** votre Foyer Rural à la mise en œuvre de cette réforme, être partie prenante de la coéducation, une éducation partagée où tous les acteurs (associations culturelles et sportives, parents d'élèves, enseignants) s'investissent dans l'éducation et le cadre de vie de l'enfant.
- ♦ **S'impliquer** lors des réunions de mise en place du projet en apportant l'expérience associative du travail collectif et du « faire ensemble » et lors des actions de développement du milieu rural.
- ♦ **Former** du personnel : l'Union Régionale des Foyers Ruraux de Bourgogne assure chaque année une formation BAFA et BAFD pour les animateurs d'ACM.

Quelques points de vigilance incontournables

- ♦ Réfléchir avec l'équipe du Foyer Rural ou de l'association au rôle que celle-ci pourrait jouer dans les TAP.
- ♦ Travailler collectivement avec les enseignants, les parents d'élèves sur l'organisation et la gestion des activités.
- ♦ Etablir un diagnostic des ressources humaines et matérielles au sein de votre village (disponibilités des salles possibles pour les activités, des espaces extérieurs : terrains de sport, environnement).
- ♦ S'inspirer du projet éducatif des Foyers Ruraux pour mettre en œuvre les activités du TAP.
- ♦ Connaître et respecter les rythmes de l'enfant.
- ♦ Tenir compte de la problématique du transport scolaire et de ses contraintes.
- ♦ Favoriser une coordination des différents acteurs des TAP.

La Fédération se positionne

Dans la mise en place de cette réforme, on constate des oppositions et des inquiétudes. Chacun est en droit de trouver cette réforme adaptée et utile pendant que d'autres la trouvent complexe et mal conçue. Puisque cette réforme existe, qu'il est question d'éducation, la Fédération des Foyers Ruraux forte de sa démarche d'éducation populaire souhaite être partie prenante dans sa mise en place.

Cependant nous insistons sur :

- ♦ Le risque d'un accroissement des inégalités sociales et territoriales en matière éducative, à cause de la différence de moyens humains et financiers selon les territoires et les volontés locales. Aussi les Foyers Ruraux réclament des moyens à la hauteur des ambitions annoncées.
- ♦ L'importance que les enfants soient accueillis et encadrés par des professionnels qualifiés dont les horaires et les salaires soient compatibles avec les responsabilités confiées. Limiter les horaires fractionnés et intégrer des heures de préparation, sont une première garantie de qualité d'intervention.
- ♦ Les bouleversements des temps de la vie associative sur les villages avec notamment, les activités pour enfants.
- ♦ Le fait que la gratuité des TAP est le meilleur moyen de garantir l'égalité entre les enfants.
- ♦ La co-éducation, principe de mise en place de cette réforme, fait appel à une coordination des acteurs qui sera un levier de la cohérence éducative.
- ♦ L'enfant et le respect de son rythme doivent rester au cœur des préoccupations concernant l'organisation et la mise en place de cette réforme.

« Il faut tout un village pour éduquer un enfant », c'est donc l'affaire de tous !

